

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Connaissance et utilisation des plantes 2	Code	EPS-G1
Conditions	<p>Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes du niveau EP.</p> <p>Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur:</p> <p>Compétences énumérées dans les modules obligatoires de l'examen professionnel, orientation Paysagisme. Compétences énumérées dans les modules optionnels de l'examen professionnel concernant spécifiquement les plantes.</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module utilisent des plantes en fonction des exigences de leur site, de leurs caractéristiques et de leur adéquation à chaque situation. Elles mettent au point un concept de plantation adapté à chaque situation. Elles organisent et contrôlent l'exécution de la plantation.		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Étude de cas «Élaborer un concept de plantation», durée 90 min.</p> <p>Position 2: «Nommer» un parcours botanique 60 plantes à nommer pendant la période de végétation, durée 45 min.</p> <p>Position 3: «Nommer» un parcours botanique 60 plantes à nommer pendant le repos végétatif, durée 45 min.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer les plantes de la liste EP sans moyens auxiliaires, toute l'année, en se basant sur diverses caractéristiques saisonnières et les nommer par leurs noms botaniques et vernaculaires. 2. Citer les floraisons caractéristiques des plantes, établir leur succession et/ou affecter les plantes aux floraisons. 3. Déterminer le biotope dans le jardin/l'installation et y affecter les plantes appropriées. 4. Affecter les plantes en fonction de la situation selon leurs caractéristiques. 5. Citer des exemples typiques de plantes pour différentes zones d'utilisation. 6. Commenter la finalité principalement ornementale des plantes et leur utilisation. 7. Développer des concepts de plantation en se basant sur les biotopes, le rythme des soins apportés et les souhaits des clients et en tenant compte du développement de la plantation et du coût du cycle de vie. 8. Rassembler les documents (plans de plantation, listes de plantes etc.) et les informations relatives à la qualité pour l'exécution de la plantation et les transmettre aux personnes chargées de cette tâche. 9. Superviser les travaux et vérifier la mise en œuvre du concept de plantation. 10. Livrer la plantation ainsi créée au client et lui communiquer les mesures d'entretien requises. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	80
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Planification de l'entretien des espaces verts	Code	EPS-G2
Conditions	<p>Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes du niveau EP.</p> <p>Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Module EPS-G1 «Connaissance et utilisation des plantes 2».</p> <p>Compétences énumérées dans les modules obligatoires de l'examen professionnel, orientation Paysagisme.</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module organisent et gèrent le service d'entretien des jardins. Forts de leurs connaissances en matière d'organisation de mandats, elles établissent des offres portant sur des commandes d'entretien de jardins acquises. Lors de l'attribution du mandat, elles organisent son exécution par les équipes d'entretien et les supervisent. À la fin des travaux, elles établissent la facture et le calcul des coûts réels.		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 10 pages Élaboration d'un concept d'entretien, y c. offre et planification des ressources à l'aide d'un cas pratique</p> <p>Position 2: Présentation (durée 10 min.) et entretien technique (durée 20 min) Durée 30 min.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conseiller les clients pour la plantation en se basant sur les biotopes, le rythme des soins à apporter et leurs souhaits. 2. Concevoir des concepts d'entretien en se basant sur les biotopes, les idées d'aménagement et les souhaits des clients et en respectant les dispositions légales. 3. Intégrer la préservation de la flore et de la faune aux objectifs et aux mesures d'entretien lors de l'élaboration du concept d'entretien. 4. Établir des offres pour les travaux d'entretien dans des espaces verts publics et privés. 5. Organiser, coordonner et superviser les travaux des différents groupes chargés de l'entretien. 6. Superviser et évaluer la mise en œuvre du concept d'entretien sur la base des objectifs définis. 7. Tirer des conclusions de cette évaluation pour la suite des soins et en tenir compte lors du remaniement périodique du concept d'entretien. 8. Établir le décompte et le calcul des coûts réels des mandats d'entretien dans des espaces verts publics et privés. 9. Intégrer les conclusions de l'évaluation dans de futures offres, planifications de ressources et achats de matériel. 10. Établir un concept d'entretien pour la conversion d'un espace vert classique et soigné en une installation semi-naturelle. 11. Mettre en place des mesures standardisées de fidélisation de la clientèle en se basant sur les résultats empiriques des mandats d'entretien. 12. Identifier et utiliser les opportunités de relations clients grâce aux nouvelles technologies (e-mails, SMS etc.). 13. Garantir la mise en œuvre de l'ordonnance sur la protection des végétaux. 14. Créer, pour les collaborateurs, des instruments et des conditions générales qui garantissent la mise en œuvre des dispositions légales relatives à la gestion des organismes de quarantaine. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	60
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Planification de l'aménagement	Code	EPS-G3
Conditions	<p>Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur:</p> <p>Compétences énumérées dans les modules obligatoires de l'examen professionnel, orientation Paysagisme.</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module formulent des idées d'aménagement pour certaines zones du jardin et des jardins entiers en respectant les souhaits spécifiques des clients. Elles les développent jusqu'à former un plan de projet. Dès la phase de planification, elles examinent d'un œil critique les éventuels problèmes et imaginent des solutions. Elles exposent les projets créés à leur clientèle en utilisant différentes techniques de présentation et fournissent les premières estimations de coûts.		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 minutes</p> <p>Établir le plan de conception d'un jardin selon les directives du client</p> <p>Position 2: Présentation, durée 15 min.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire les styles d'architecture paysagère et les paysagistes importants en s'appuyant sur les caractéristiques principales des jardins historiques de l'époque. 2. En se basant sur les caractéristiques essentielles, identifier le style d'aménagement paysager actuel (détente, design, semi-naturel, feng shui, japonais, minimaliste etc.). 3. Tenir compte des types de paysages régionaux lors de la conception du jardin. 4. Concevoir un aménagement paysager selon les principes de l'art des jardins en étant à l'écoute du client. 5. Créer les bases relatives à l'ouvrage pour l'étude du projet, par ex. l'état des lieux, les plans de conduites, les prescriptions locales spéciales de construction etc. 6. Intégrer dans la planification les bases d'aménagement paysager concernant l'ouvrage, les dispositions légales, les directives et les normes importantes. 7. Présenter le projet au client et lui fournir les informations essentielles concernant des travaux consécutifs et/ou des travaux d'entretien du jardin. 8. Utiliser différents types et techniques de visualisation pour la présentation client. 9. Concevoir des plans d'avant-projet et de projet et comparer les versions. 10. Identifier les problèmes techniques survenant durant la phase d'étude, les examiner et apporter des solutions en faisant intervenir des spécialistes. 11. Établir les estimations de coûts durant les différentes phases de projet. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	80
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Planification de l'exécution	Code	EPS-G4
Conditions	<p>Expérience dans l'utilisation des logiciels de branche (par ex. SORBA) et des logiciels CAO (par ex. VectorWorks) ainsi que des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non-inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur:</p> <p>Compétences énumérées dans les modules obligatoires de l'examen professionnel, orientation Paysagisme.</p> <p>Expérience dans la gestion et l'organisation d'une équipe de collaborateurs paysagistes.</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	<p>Les personnes ayant suivi ce module élaborent en toute autonomie l'ensemble des dossiers d'exécution nécessaires à la mise en œuvre sur la base d'un projet paysager. Elles s'occupent des détails techniques et établissent les bases de planification adéquates. Elles dressent des cahiers des charges qui servent de point de départ à leur offre, formulent celle-ci et la soumettent à leur clientèle. Elles rédigent le contrat d'entreprise ainsi que les documents nécessaires à la demande de permis de construire et les font signer par les clients.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Cas d'étude, durée: 240 min. Élaboration technique d'un projet, y c. rédaction d'un cahier des charges</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunir les documents nécessaires à la demande de permis de construire. 2. Suivre la procédure d'autorisation de construire, du dépôt de la demande à l'obtention. 3. Définir les compétences et les interfaces entre l'entreprise exécutant le chantier et les autres services internes et externes impliqués dans la planification ou la construction. 4. Réaliser le plan d'exécution, plans de détail inclus, sur la base du plan de projet. 5. Vérifier les plans de projet ou d'exécution prédéfinis et proposer d'éventuels changements et compléments. 6. Vérifier les plantations prédéfinies et proposer d'éventuels changements et compléments. 7. Intégrer dans le plan d'exécution les bases d'aménagement paysager importantes concernant l'ouvrage ainsi que les dispositions légales, les directives et les normes. 8. Identifier dès la phase de planification les problèmes techniques survenant, élaborer des solutions en consultant si nécessaire des spécialistes. 9. Comparer différentes versions de l'offre et décider de la version définitive. 10. À partir des plans d'exécution et de détail, établir les bases nécessaires pour les devis estimatifs et les rédiger selon CAN ou sous forme de texte propre avec un logiciel de branche. 11. À partir des plans d'exécution/de détail et des données internes/externes, établir les bases nécessaires pour un devis et le calculer. Contrôler l'adéquation de ces calculs au marché, effectuer les adaptations nécessaires. 12. Soumettre l'offre aux clients avec tous les documents nécessaires. 13. Signer un contrat d'entreprise après accord du client. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	100
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p>		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Organisation du mandat	Code	EPS-G5
Conditions	<p>Expérience dans l'utilisation des logiciels de branche (par ex. SORBA) et des logiciels CAO (par ex. VectorWorks) ainsi que des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non-inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur:</p> <p>Compétences énumérées dans les modules obligatoires de l'examen professionnel, orientation Paysagisme.</p> <p>Expérience dans la gestion et l'organisation d'une équipe de collaborateurs paysagistes.</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	<p>Les personnes ayant suivi ce module planifient de manière générale l'utilisation des ressources pour toute l'entreprise (ou des volets/des services de l'entreprise) et pour la préparation du chantier de l'ouvrage. Elles établissent l'ensemble des documents nécessaires afin de garantir le déroulement impeccable des travaux et en discutent avec les responsables d'équipe.</p> <p>Pendant l'exécution des travaux, elles contrôlent régulièrement les aspects techniques et financiers et interviennent là où des corrections sont indispensables. À la fin du projet, elles rédigent tous les documents nécessaires à la livraison au client et organisent avec lui la réception de l'ouvrage. En se basant sur les métrés, les rapports etc. elles établissent le décompte et le calcul des coûts réels, les analysent et imaginent des mesures concrètes afin d'optimiser les processus de travail.</p>		
Contrôle des compétences	Documentation écrite portant sur un exemple pratique, longueur au moins 10 pages		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fixer et contrôler les directives en partant de l'organisation structurelle et fonctionnelle afin de gérer les mandats au sein de l'entreprise. 2. Enregistrer de manière claire tous les mandats obtenus. En déduire le taux d'occupation et le volume actuel de commandes et identifier les temps morts ou les surcharges. 3. Sur la base de cette synthèse, noter la date de l'exécution, la durée prévisible et le statut du traitement de chaque mandat. 4. Définir des étapes clés dans le projet et contrôler si elles sont respectées. 5. Évaluer les éventuels risques et difficultés d'un mandat et prendre des mesures de prévention/réduction de ces risques. 6. Établir pour chaque mandat la planification locale et temporelle des ressources (besoins en matériel, infrastructure et personnel, délais de livraison etc.), identifier les goulets d'étranglement et les points critiques et évaluer des solutions. 7. Examiner l'exhaustivité et l'exactitude des bases de projet existantes. Clarifier les incohérences et réclamer les données/documents manquants. 8. Contrôler l'exécution prévue du travail quant au respect des directives légales et sectorielles (normes, sécurité du travail, CCT, CO, protection de l'environnement, réglementation de la construction etc.) et, en cas de conflits prévisibles, prendre des mesures, en ajustant par ex. la variante d'exécution. 9. Pour l'exécution du mandat, établir un dossier dans lequel figurent l'ensemble des données, des documents et des informations nécessaires, et assurer la transmission impeccable des mandats au responsable d'équipe/aux collaborateurs. 10. Définir l'interface avec le responsable d'équipe (compétences, tâches etc.) et informer le maître d'ouvrage. 11. Vérifier régulièrement l'exécution du mandat et l'avancée de la construction en termes de respect des conditions du projet, de qualité, de délais, de coûts et de respect des bases légales. Procéder à des corrections si nécessaire. 12. S'entendre avec le responsable d'équipe sur l'exécution de travaux en suspens et garantir celle-ci. 13. Remettre l'ouvrage au maître d'ouvrage. À cette occasion, communiquer les conditions de garantie et évoquer d'éventuelles commandes consécutives (entretien des lieux/du jardin etc.). 14. En cas de besoin, établir une offre complémentaire concernant des mandats ultérieurs. 15. Sur la base du devis, établir à partir des métrés, des rapports de régie et des accords éventuels les paiements mensuels (acomptes), les paiements échelonnés et le décompte final. 		

	<p>16. Analyser les mandats achevés à l'aide du calcul des coûts réels et identifier des mesures d'amélioration pour de futurs mandats.</p> <p>17. Procéder à une évaluation critique de l'exécution du mandat et intégrer les conclusions à la gestion future des mandats.</p> <p>18. Assurer la transmission des données aux services annexes (service de comptabilité, RH etc.).</p>
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences Heures 50
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.
Durée de l'ID module	5 ans Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS 7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Optimisation des équipements et des processus de travail	Code	EPS-G6
Conditions	<p>Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Module EP G4 «Organisation du travail en paysagisme»</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	<p>Les personnes ayant suivi ce module sont responsables de la bonne organisation des processus de travail dans l'entreprise. Elles envisagent les processus opérationnels dans un contexte de réseau, identifient des possibilités d'optimisation et peuvent les mettre en œuvre dans des projets soumissionnables. Elles déterminent et optimisent les coûts des processus opérationnels et des installations techniques.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Documentation écrite, longueur au moins 10 pages</p> <p>Développer et/ou organiser la mise en œuvre de l'optimisation des équipements et des processus de travail dans son entreprise ou dans une entreprise tiers.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une étude de conception pour les locaux et l'ensemble de l'infrastructure nécessaire au personnel, aux véhicules, machines et appareils utiles à son entreprise ou une entreprise tiers. 2. Comparer en situation le stockage des marchandises avec les achats selon les besoins, peser les avantages et les inconvénients et en tirer les conclusions qui s'imposent. 3. Transposer les conclusions de l'objectif de formation 2 en recommandations concrètes assorties de mesures d'optimisation au sein de son entreprise ou d'une entreprise tiers et les mettre en œuvre. 4. Analyser les processus dans les locaux de l'entreprise, depuis la réception des marchandises jusqu'à leur sortie en passant par leur manutention, identifier les points faibles et formuler des possibilités d'amélioration en tenant compte des ressources et des infrastructures présentes. 5. Contrôler la conformité aux dispositions légales des aires et des entrepôts de stockage, développer des mesures, les exécuter ou les confier en mandat afin d'observer ces dispositions. 6. Surveiller les stocks, identifier les quantités manquantes et optimiser ainsi la gestion future des marchandises. 7. Contrôler le recours aux outils électroniques pour la surveillance et l'optimisation des stocks et les utiliser en situation. 8. Jeter les bases de décision pour l'achat ou la location de machines, de véhicules et d'appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers et prendre la décision en accord avec la direction. 9. Développer et/ou évaluer des instruments appropriés afin de surveiller en continu la disponibilité des machines et des appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers. 10. Implémenter des instruments de surveillance de la disponibilité des machines et des appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers et contrôler régulièrement la mise en œuvre. 11. Fixer des directives relatives aux processus de travail en se basant sur l'organisation structurelle et fonctionnelle du système de gestion de la qualité et du controlling. 12. Mettre en œuvre les directives relatives aux processus de travail au sein de l'entreprise. 13. Comparer différents systèmes de saisie efficace des heures de service pour le personnel, les véhicules, les machines et les appareils et choisir le plus approprié pour son entreprise ou une entreprise tiers. 14. Évaluer les heures de service saisies et établir une analyse coût-utilité. 15. Sur la base de l'analyse coût-utilité, prendre des décisions afin d'optimiser les processus de travail et l'utilisation du personnel, des véhicules, des machines et des appareils, leur révision ou le remplacement des équipements. 16. Appliquer des décisions afin d'optimiser les processus de travail et l'utilisation du personnel, des véhicules, des machines et des appareils, leur révision ou leur remplacement. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	40
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur.</p> <p>Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p>		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS 7 ans	